

Turquie : l'éviction de candidats indépendants kurdes proches du BDP provoque l'inquiétude et la colère

mardi 19 avril 2011, par [Jean Marcou](#)

Le YSK (Yüksek Seçim Kurulu - Conseil supérieur des élections), qui est chargé de superviser le déroulement des prochaines élections législatives en Turquie, a fait savoir, le 18 avril, au soir, qu'il rejetait 12 candidatures indépendantes, dont 7 déposées par des personnalités kurdes proches du BDP (Barış Demokrasi Partisi, Parti pour la Paix et la Démocratie), les autres étant le fait de personnes proches de l'ÖDP (Özgürlük ve Dayanışma Partisi - Parti de la liberté et de la Solidarité - gauche alternative) et de l'ANAP (Anavatan Partisi, le parti de la Mère Patrie fondé par Turgut Özal et aujourd'hui marginalisé). De la même manière qu'en 2007, la formation kurde a en effet renoncé à présenter des listes, et décidé de soutenir des candidatures indépendantes de ses militants et sympathisants, dans une soixantaine de provinces. Cette stratégie doit lui permettre de surmonter l'obstacle, que constitue la nécessité d'obtenir au moins 10% des suffrages exprimés au niveau national pour prétendre à une représentation au Parlement. Si l'éviction prononcée par le YSK est confirmée, le BDP aurait peu de chances de voir un nombre suffisant de ses candidats indépendants élus, pour pouvoir former un groupe politique au sein du parlement (au moins 20 députés), et continuer donc à jouer, au sein de la vie politique, le rôle qui a été le sien depuis les dernières élections de 2007.

Le YSK a justifié cette décision en arguant qu'un certain nombre de pièces ne figuraient pas dans le dossier des candidats invalidés, notamment les décisions juridictionnelles leur rendant leurs droits civils, après les condamnations dont ils ont fait l'objet. Parmi les candidats évincés figurent la célèbre Leyna Zana, personnalité emblématique de la cause kurde dans les années 1990, ainsi que ses collègues Hatip Dicle, Gultan Kışanak et Sebahat Tuncel. Le YSK fonde sa décision sur l'article 76 de la Constitution qui déclare inéligibles ceux qui ont été convaincus d'avoir perpétré des actes de terrorisme ou de les avoir encouragés. Toutefois, le YSK a déclaré le 20 avril que, si les candidats invalidés présentaient les documents requis manquant, il pourrait alors revenir sur sa décision et accepter leur participation aux prochaines élections. Tous les candidats concernés ne seraient néanmoins pas en mesure d'obtenir les pièces qui leur manquent...

Quoiqu'il en soit, l'invalidation du YSK a provoqué une violente réaction des organisations kurdes et en particulier du BDP, dont le leader Selahattin Demirtaş a menacé de ne pas participer aux prochaines élections, en retirant l'ensemble de ses candidatures indépendantes et en appelant ses électeurs à boycotter le scrutin. Une telle option accroîtrait le nombre de sièges pouvant être obtenus par les autres grands partis, en particulier par l'AKP, influent dans le sud-est, mais elle risquerait de faire basculer la campagne et le déroulement du scrutin dans un état de tensions particulièrement dangereux. L'invalidation de ces candidatures a d'ailleurs provoqué de nombreux mouvements de protestation mardi, à Istanbul (photo), et mercredi, dans la province de Diyarbakır, où un manifestant a été tué par balle.

Pour sortir de cette situation périlleuse, le leader du BDP, Selahattin Demirtaş, a proposé de procéder à une rapide révision de la Constitution, afin de modifier les conditions de candidatures, et de permettre aux personnalités invalidées de surmonter le barrage formel qui leur est actuellement opposé. Le parti kémaliste, CHP, par la voix de son chef de file, Kemal Kılıçdaroğlu a soutenu cette proposition, en suggérant d'y adjoindre un abaissement du seuil permettant d'obtenir une représentation au Parlement, de 10% à 5%. Mais ces projets n'ont par reçu l'appui de l'AKP, et encore moins celui des nationalistes du MHP.

Il est pourtant très urgent de sortir de cette dangereuse impasse. Depuis l'échec de l'ouverture démocratique lancée par le gouvernement de l'AKP en 2009, et la dissolution du DTP par la Cour constitutionnelle, qui avait déjà failli priver les Kurdes de leur groupe politique au parlement, ces derniers ont fait contre mauvaise fortune bon cœur, en acceptant de modérer leurs revendications afin que le référendum de septembre dernier et que les prochaines élections se tiennent dans la sérénité. La décision pointilleuse du YSK n'est sans doute pas exempte d'arrière-pensées politiques, elle rappelle d'autres coups de force judiciaires, comme la dissolution du DTP, qui ont déjà cherché à utiliser la question kurde pour tenter d'accroître l'instabilité politique. Mais le désintérêt que le gouvernement n'a cessé de manifester à l'égard du problème kurde, ces derniers mois, a sans doute aussi sa part de responsabilité, dans la situation d'aujourd'hui.

Sources

Article publié le 21 avril 2011 sur le blog de l'OVIPoT sous le titre : [Turquie : l'éviction de candidats indépendants kurdes proches du BDP provoque l'inquiétude et la colère.](#)